

N° AGP/1988/M/2

RAPPORT

Rome,
Italie,
13-17
juin
1988

**Comité FAO de lutte
contre
le criquet pèlerin
Vingt-neuvième session**

Division de la production végétale
et de la protection des plantes

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



Rapport de réunion
N° AGP/1988/M/2

**RAPPORT DE LA
VINGT-NEUVIEME SESSION DU COMITE FAO
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN**

tenue à
Rome (Italie)
13 - 17 juin 1988

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1988

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	3
Comité de rédaction	3
Remerciements	3
PARTICIPATION A LA SESSION	4
Délégués des Etats Membres de la FAO	4
Observateurs	7
Personnel de la FAO	7
ORDRE DU JOUR	9
RESUME DES DEBATS	9
La situation du criquet pèlerin, septembre 1986 - mai 1988, et perspectives jusqu'en décembre 1988	9
Criquet migrateur africain	14
Criquet nomade	14
Criquet brun	14
Mesures de lutte prises par divers pays et organisations régionales	14
Aide fournie aux pays et organisations régionales (FAO et donateurs)	15
Recensement des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional	15
Signalisation et prévision	15
Etude des applications de la télédétection aux activités de prospection contre le criquet pèlerin	16
Progrès du projet FAO/PRIFAS/CIRAD (ex GERDAT) de modélisation pour le criquet pèlerin	16
Examen des activités des stations de recherche sur le criquet pèlerin (septembre 1986-juin 1988)	16
Formation	17
Fonds de dépôt international 9161 - Contributions et dépenses	17
Situation des commissions et organisations régionales	17
Autres questions	18
Date et lieu de la prochaine session	18

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

I	Opérations de lutte effectuées, septembre 1986 - mai 1988	19
II	Aide fournie aux pays et aux organisations régionales (FAO et donateurs)	25
III	Réunion des ministres du Maghreb chargés de la lutte antiacridienne	30
IV	Recensement des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional	32
V	Formation	33
VI	Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses	35
VII	Situation des Commissions/Organisations antiacridiennes	41

INTRODUCTION

A sa vingt-huitième session tenue à Rome du 8 au 12 septembre 1986, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin avait décidé que sa prochaine session aurait lieu à Rome, à une date qui serait choisie par le Directeur général de la FAO.

Le Directeur général a invité les gouvernements des pays suivants à se faire représenter à la vingt-neuvième session:

Afghanistan	Mali
Algérie	Mauritanie
Bahreïn	Maroc
Bénin	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Cameroun	Oman
République centrafricaine	Pakistan
Tchad	Portugal
Djibouti	Qatar
Egypte	Arabie saoudite
Ethiopie	Sénégal
France	Sierra Leone
Gambie	Somalie
Ghana	Espagne
Grèce	Soudan
Guinée	Syrie
Inde	Tanzanie
Iran, Rép. islamique d'	Togo
Iraq	Tunisie
Israël	Ouganda
Côte d'Ivoire	Emirats arabes unis
Jordanie	Royaume-Uni
Kenya	Etats-Unis d'Amérique
Koweït	Rép. arabe du Yémen
Liban	Yémen, Rép. démocratique
Libye	populaire du

Il a aussi invité des représentants des organisations suivantes à participer comme observateurs: Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (OLCP-EA), Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV), Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La session a été ouverte par M. C.H. Bonte-Friedheim, Sous-Directeur général, chef du Département de l'agriculture, qui, au nom du Directeur général, a souhaité la bienvenue aux participants et examiné l'évolution de la situation du criquet pèlerin depuis la dernière session. Il a noté que la situation s'était détériorée rapidement, la rémission marquée de 1985 faisant place à une invasion de proportions majeures à la fin de 1987 et au début de 1988. A son avis, ce retour offensif du fléau s'explique par quatre grandes raisons: d'abord, il y a eu des pluies étendues et abondantes qui ont permis à plusieurs générations successives de criquets pèlerins de se reproduire avec succès; deuxièmement, certains des principaux foyers de reproduction se trouvaient dans des zones où la guerre civile interdisait

pratiquement toute intervention; troisièmement, les pesticides utilisés n'avaient pas une rémanence suffisante pour combattre efficacement les infestations larvaires et, quatrièmement, on manquait d'agents de lutte expérimentés.

D'une part, tous les pays atteints et toutes les organisations régionales devront faire un gros effort et, d'autre part, une aide extérieure très importante sera nécessaire pour redresser la situation, mais M. Bonte-Freidheim a averti qu'on était pratiquement certain que le fléau se poursuivrait en 1989 et peut-être bien au-delà. Il a aussi appelé l'attention sur les mesures prises par la FAO pour aider les pays les plus atteints d'Afrique de l'Ouest à créer des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin et sur la proposition de lancer un projet d'assistance multilatérale couvrant les pays d'Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest. Il a en outre annoncé que la FAO organiserait à la fin de 1988 une réunion pour examiner la situation de la recherche acridienne.

Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale s'est déclaré heureux d'avoir été invité à participer à la session et a annoncé les mesures que l'OMM a déjà prises pour aider ses pays membres à fournir de meilleures informations météorologiques aux responsables de la lutte anticridienne dans leur pays, ainsi qu'au Siège de la FAO à Rome. Ces mesures consistent notamment à:

1. communiquer des observations et des prévisions météorologiques nécessaires;
2. améliorer les réseaux d'observation météorologiques en installant des stations météorologiques automatiques non habitées dans les sites désertiques et des stations d'observation mobiles dans les couches supérieures de l'atmosphère;
3. obtenir des informations améliorées par satellite, au niveau opérationnel, pour les organismes nationaux et régionaux de lutte antiacridienne;
4. organiser avec la FAO, l'UNDRO et le PNUE une réunion technique conjointe sur les aspects météorologiques de la lutte antiacridienne;
5. préparer une publication à jour résumant les informations existantes sur les aspects météorologiques de la lutte antiacridienne; et
6. enseigner, notamment à l'aide de séminaires itinérants, les techniques qui permettent de fournir aux organismes de lutte antiacridienne les informations météorologiques nécessaires.

Le Conseil exécutif de l'OMM, qui se réunit en ce moment à Genève, a souligné la nécessité prioritaire de prendre toutes les mesures possibles pour aider les pays membres à combattre les criquets et il a aussi demandé que l'OMM collabore pleinement avec la FAO et les autres organismes intéressés.

Bureau

Président: Amor Ben Rondhane (Tunisie)
Vice-Président: Salem Bamufleh (Arabie saoudite)

Comité de rédaction

Le Comité de rédaction était composé des délégués de l'Algérie, de l'Égypte et du Maroc. Monsieur J. Roffey a rempli les fonctions de Secrétaire technique.

Remerciements

Le Président a remercié le Directeur général de la FAO, M. Brader et le personnel de la FAO des dispositions qui ont été prises en vue de la réunion, et grâce auxquelles les discussions ont pu être exhaustives et franches, ainsi que les pays atteints et la communauté internationale des donateurs des efforts accomplis pour combattre le fléau.

PARTICIPATION A LA SESSION

Les délégations suivantes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les observateurs et membres ci-après du personnel de la FAO, ont participé à la session et aux discussions résumées dans le présent rapport.

DELEGUES DES ETATS MEMBRES DE LA FAO

<u>Algérie</u>		Michel Launois	Montpellier
		Responsable PRIFAS	
		Ministère de la coopération	
Ramdane Kellou	Alger		
Directeur général			
I.N.R.A.			
<u>Bénin</u>			
M.N. Bencheikh-Lehocine	Alger		
Directeur général			
Institut national de la			
protection des végétaux			
S.M. Yahia Berrouiguet	Tipaza		
Ingénieur agronome			
Ministère de l'agriculture			
<u>Bénin</u>			
André Katary	Porto Novo		
Chef, service de la			
protection des végétaux			
Ministère du développement			
rural			
<u>Cameroun</u>			
Thomas Yanga	Rome		
Représentant permanent			
suppléant auprès de			
la FAO			
<u>Egypte</u>			
Samir Gerges	Le Caire		
Director-General			
Locust & Agro-aviation			
Department, Ministry of			
Agriculture			
Yousef A. Hamdi	Rome		
Alternative Permanent			
Representative of Egypt			
to FAO			
<u>France</u>			
Jean-Bernard Thiant	Paris		
Administrateur civil			
Ministère de la coopération			
		Godfrey Agyei Dixon	Accra
		Head of Plant protection	
		(Regulatory Service)	
		Ministry of Agriculture	
		Edmond Suglo	Accra
		Senior Agricultural Officer	
		Ministry of Agriculture	
		<u>Grèce</u>	
		Penelope Batzia Manolitsakis	Rome
		Agronomist, Permanent	
		Representation of Greece to FAO	
		Joanna Karanikolou-Papadopoulou	
		Agronomist	Athènes
		Plant Protection Service	
		Ministry of Agriculture	
		<u>Guinée</u>	
		Mamadi Camara	Conakry
		Chef, Division de la Protection	
		des végétaux	
		Ministre de l'agriculture et des	
		ressources animales	
		<u>Inde</u>	
		V.K. Sibal	Rome
		Deputy Permanent Representative	
		of India to FAO	
		Embassy of India	
		<u>Israël</u>	
		Zwi Klein	Beit Dagon
		Head of Entomological Section	
		Ministry of Agriculture	

Italie

Marco Ricci Rome
Diplomat
Ministry of Foreign Affairs

Augusto Scirocchi Rome
Expert DGCS
Ministry of Foreign Affairs

Japon

Tomofumi Kume Rome
Alternate Permanent Representative
of Japan to FAO
Embassy of Japan

Kenya

S.M. Guantai Rome
Counsellor
Embassy of Kenya

Bashir Said Rome
Permanent Representative of
Libya

Mustafa Aliesh Tripoli
Chief of the Desert Locust Control
Committee

Omar Shariha Tripoli
Member of the Desert Locust Control
Committee

Faraj Karra Tripoli
Member of the Desert Locust Control
Committee

Mauritanie

Hamoud Ould Ely Nouakchott
Ministre du développement rural

Abdennahin Ould Hadrami Nouakchott
Directeur, Département Afrique
Ministère des affaires étrangères
et de la coopération

Adama Sy Nouakchott
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement rural

Maroc

Abdelaziz Arifi Rabat
Directeur de la protection des
végétaux
Ministère de l'agriculture

Thami Ben Halima Inezgane
Chef, Centre national antiacridien
d'Aït-Melloul
Ministère de l'intérieur et de
l'information

Niger

Bourahima Barkiré Niamey
Directeur adjoint, Protection des
végétaux
Ministère de l'agriculture et de
l'environnement

Nigéria

Ja'afaru Ladan Rome
Permanent Representative of Nigeria
to FAO
Embassy of Nigeria

Pakistan

M. Saleem Khan Rome
Agriculture Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Pakistan to FAO

Arabie saoudite

Salem Bamufleh Jeddah
Director-General, Agricultural
Research Centre
Ministry of Agriculture and Water

Fahad Al Buraidi Riyadh
Agri-Engineer
Ministry of Agriculture and Water

Mishal Al-Kahtani Riyadh
Agri-Engineer
Ministry of Agriculture and Water

Espagne

Jaime Garcia Badias Rome
Alt. Permanent Representative
of Spain to FAO

Syrie

Zafer Al-Yafi Damas
Head, Locust Control and
Pesticide Division
Ministry of Agriculture and
Agrarian Reform

Yassin Karnieh Damas
Engineer, Plant Protection Office
Ministry of Agriculture
and Agrarian Reform

Tanzanie

Hamisi Mwinyigoha Rome
Alt. Permanent Representative
of Tanzania to FAO
Minister Plenipotentiary

Tunisie

Amor Ben Rondhane Tunis
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministère de l'agriculture
Chargé de la production
agricole et de l'agro-alimentaire

Mohamed Abdelhadi Rome
Représentant permanent de
Tunisie auprès de la FAO
Ministre plénipotentiaire

Hasnaoui Zaïdi Tunis
Sous-Directeur de la défense
des cultures,
Ministère de l'agriculture

Ouganda

Mansoor Simbwa-Bunnya Rome
Alt. Permanent Representative
of Uganda to FAO

Royaume-Uni

Tecwyn Jones Londres
Deputy Director
Overseas Development Natural
Resources Institute

Joyce Irene Magor Londres
Head of Pest & Vector Management
Overseas Development Natural
Resources Institute

Etats-Unis d'Amérique

Carl Castleton
Assistant to Director
International Programmes
USDA/APHI

Julia Taft Washington
Director
Office of Foreign Disaster
Assistance, USAID

Brian Kline Washington
Deputy Director
Technical Resources/Africa
USAID

Gray Tappan Sioux Falls
Applications Scientist
Eros Data Center

Carroll Collier Washington
Pest Management
USAID

République arabe du Yémen

Nasser El Muafa Sana'a
Counsellor
Ministry of Agriculture

OBSERVATEURS

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (OLCP-EA)

D. M. Wako
Director-General
Addis-Abeba, Ethiopie

Mohamed Osman Nurein
Director, Scientific Research
Addis-Abeba, Ethiopie

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire
(OCLALAV)

Abdullahi Souied Ahmed
Directeur général
Dakar, Sénégal

OUA/Conseil phytosanitaire interafricain

Abel Lebrun Mbiele
Directeur du Conseil phytosanitaire
interafricain de l'OUA
Nlongakak
Yaoundé, Cameroun

OMM

Michele Conte
Service météorologique italien
pour le compte du Secrétaire général

PERSONNEL DE LA FAO

C.H. Bonte-Friedheim
Sous-Directeur général
Chef du Département de l'agriculture

Lukas Brader
Directeur
Division de la production végétale
et de la protection des plantes

Jeremy Roffey
Fonctionnaire principal
Migrateurs nuisibles
Service de la protection des plantes, AGP

A. Hafraoui
Fonctionnaire agricole
Service de la protection des plantes, AGP

H. Niggemann
Fonctionnaire agricole (Opérations)
Service de la protection des plantes, AGP

PERSONNEL REGIONAL

Nezil Mahjoub Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne, Alger
A. Khasawneh Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne, Jeddah

CONSULTANTS

Maurice Balmat	Niamey
George B. Popov	Bamako
Rafik Skaf	Rome
Lassana Soumare	Niamey

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne en 1986-88, prévisions jusqu'en décembre 1988 et perspectives pour 1989
 - a) Criquet pèlerin
 - b) Autres espèces
6. Mesures de lutte prises par divers pays et organisations régionales
7. Aide fournie aux pays et aux organisations régionales (FAO et donateurs)
8. Examen des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional
9. Signalisation et prévisions
10. Etude des applications de la télédétection aux activités de protection et de lutte contre le criquet pèlerin
11. Criquet pèlerin - Projet de modélisation FAO/GERDAT
12. Examen des activités des stations de recherche sur le criquet pèlerin
13. Formation
14. Fonds fiduciaire 9161: contributions et dépenses
15. Situation des commissions/organisations régionales de lutte antiacridienne
 - a) Commission pour le Proche-Orient
 - b) Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest
 - c) Commission pour l'Asie du Sud-Ouest
 - d) OLCP-EA
 - e) OCLALAV
 - f) IRLCO-CSAet suite donnée aux recommandations formulées à leurs réunions annuelles
16. Autres questions
17. Date et lieu de la prochaine session
18. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

LA SITUATION DU CRIQUET PELERIN, SEPTEMBRE 1986 - MAI 1988, ET PERSPECTIVES JUSQU'EN DECEMBRE 1988

1. Durant la période considérée, les criquets pèlerins se sont reproduits fréquemment et avec succès dans les régions centrales et occidentales, ce qui a donné lieu à une invasion de proportions majeures à la fin de 1987 et au début de 1988.

2. Les bonnes pluies estivales qui sont tombées dans l'intérieur du Soudan et dans les zones adjacentes du nord de l'Ethiopie durant l'été de 1985 ont entraîné une forte recrudescence de l'activité du criquet migrateur africain dans l'est du Soudan, mais aussi, dans une moindre mesure, du criquet pèlerin car, comme on l'avait signalé à la vingt-huitième session du DLCC, des ailés volant de jour avaient été aperçus par un chalutier pêchant à 40 kilomètres à l'ouest de Jizan, au début de novembre, et une reproduction grégaire clairsemée avait commencé au début de décembre dans les régions de Lith et Qunfidah dans l'ouest de l'Arabie saoudite. Une reproduction avait aussi commencé sur la côte soudanaise de la mer Rouge au début de novembre et, en outre, deux essais venus de l'intérieur avaient atteint la côte de la mer Rouge entre Port Soudan et Tokar, au début de janvier 1986. Des opérations de lutte avaient été organisées en Arabie

saoudite, au Soudan et en Egypte, pays qui avait été envahi au début de février, mais il y avait eu quelques rescapés, et des essaims, et ultérieurement des infestations larvaires, ont été signalés dans l'intérieur de l'Arabie saoudite, entre mars et août 1986.

3. Au début de juin, on a signalé que des essaims se dirigeaient vers le sud en République arabe du Yémen et, plus tard, qu'une reproduction grégaire était en cours en République démocratique populaire du Yémen. On a aussi signalé à plusieurs reprises des ailés dans l'Oman, le Pakistan et l'Inde, signe que quelques ailés au moins s'étaient dirigés vers l'est.

4. La migration vers l'ouest a toutefois été beaucoup plus importante. Un essaim a été aperçu à Musmar, dans la province de la mer Rouge, à la fin de juin, et, au début de juillet, un observateur aérien a signalé qu'il avait volé à travers des nuées de criquets pendant 40 minutes entre Mersa Teclai et Halibai, dans le nord de l'Erythrée. Ultérieurement, il y a eu de nombreuses signalisations non confirmées d'essaims en Erythrée, et des bandes de larves du cinquième stade ont commencé à pénétrer au Soudan, à l'est de Kassala, à la fin d'août. Dans l'intérieur du Soudan, où les efforts étaient concentrés surtout sur la lutte contre des infestations de sauteriaux dans les zones cultivées, la première génération de reproduction du criquet pèlerin au nord des zones cultivées est pratiquement passée inaperçue jusqu'à ce qu'on découvre en septembre des bandes de larves à des stades avancés et des essaims dans une bande de terre s'étendant de la province de la mer Rouge jusqu'au nord Darfour. Des traitements aériens et terrestres ont été organisés contre ces populations et contre une seconde génération de reproduction mais, encore une fois, les opérations n'ont pas été suffisamment efficaces et il y a eu en novembre et en décembre de nombreuses signalisations d'essaims se dirigeant vers l'est, qui ont atteint les zones côtières de la mer Rouge au Soudan, en Erythrée, en Arabie saoudite et en République arabe du Yémen. Les traitements exécutés en Arabie saoudite ont complètement éliminé les infestations alors que les larves en étaient au troisième stade, au milieu de janvier 1987. Au Soudan, la lutte s'est poursuivie jusqu'à la fin d'avril, mais en Erythrée la reproduction a continué sur la côte jusqu'en juillet, donnant naissance à des essaims qui ont envahi l'intérieur du Soudan à la fin de mai et les hauts plateaux du nord de l'Ethiopie entre mai et juillet.

5. En Afrique de l'Ouest, le nombre des ailés issus de la reproduction estivale de la première génération au Niger, au Mali et en Mauritanie a augmenté rapidement dans le sud-ouest de la Mauritanie en octobre 1985 et ces criquets se sont reproduits, donnant naissance à des populations grégaires. Des traitements ont été entrepris mais quelques essaims se sont formés. Ceux-ci se sont éparpillés ultérieurement, mais un nombre considérable d'ailés ont hiverné dans le sud du Sahara, car des populations composites d'individus déjà grégaires et d'individus partiellement grégaires ont été découvertes en septembre et en octobre 1986 dans le Niger, le Mali et plus tard la Mauritanie, sur une échelle qui donne à penser qu'un grand nombre de criquets arrivés de l'est étaient venus grossir les populations autochtones. Mais comme au Soudan, les infestations de la première génération dans le sud du Sahara n'ont pas été surveillées ou combattues, à cause de la présence de vastes infestations de sauteriaux dans les zones cultivées. Des opérations de lutte d'ampleur moyenne ont été organisées contre la deuxième génération et il est probable qu'aucune population grégaire importante n'avait survécu dans l'ouest de l'Afrique ou l'ouest du Soudan, à la fin de la saison de reproduction estivale de 1986. Toutefois, des essaims ont été aperçus dans le nord Darfour en mai 1987.

6. Les pluies exceptionnellement précoces dans l'ouest du Soudan et le nord-est du Tchad à la fin de mai 1987 ont assuré d'excellentes conditions grâce auxquelles la reproduction estivale a commencé anormalement tôt et deux générations de reproduction estivale ont pu se succéder. Des traitements aériens et terrestres ont été effectués jusqu'à la hauteur de 16°N environ mais, à cause de l'insécurité régnant dans les zones plus septentrionales, aucune prospection et aucun traitement n'ont pu y être organisés et, vu l'évolution ultérieure de la situation, il semble que cette reproduction a été très importante. Au Darfour, plusieurs essaims se sont formés en octobre et novembre et certains ont été éliminés, mais on ne sait pas combien se sont échappés. Une reproduction plus réduite a aussi eu lieu dans l'Aïr, au Niger.

7. Au début d'octobre 1987, de nombreux essaims venant du nord-est du Tchad ont émigré rapidement vers l'ouest, puis vers le nord-ouest, à travers le nord du Niger et l'extrême sud de l'Algérie, atteignant Tindouf le 17 octobre et, plus tard, le nord de la Mauritanie et le sud-est et le sud-ouest du Maroc. Une campagne intensive de lutte aérienne et terrestre a été organisée contre ces essaims, spécialement au Maroc, où environ 200 000 hectares ont été traités, mais quelques essaims ont pondu dans le nord de la Mauritanie, qui avait reçu de très fortes pluies en septembre. D'autres essaims ont pondu dans le sud-ouest du Maroc, où les conditions étaient également favorables à la reproduction. A la suite d'une autre migration vers l'ouest en octobre, quelques essaims ont atteint le nord-est du Mali et le centre de la Mauritanie, et une reproduction a aussi commencé dans ces deux zones.

8. De vastes opérations de lutte ont été organisées contre toutes ces infestations, mais la superficie totale traitée - environ 500 000 hectares - ne représentait certainement qu'une petite fraction de la superficie totale effectivement infestée, car des essaims de la nouvelle génération ont commencé à se former à la fin de janvier 1988. Certains se sont dirigés vers le nord et le nord-est, gagnant le sud du Maroc et, plus tard, à travers le centre-nord de l'Algérie, la Tunisie et le nord-ouest de la Libye au début de mars, et l'Égypte à la fin d'avril et en mai. Au Maroc, les essaims sont restés au sud de l'Atlas. En Algérie, la plupart des essaims sont restés au sud des zones cultivées dans l'ouest et le centre-est de l'Atlas saharien, mais en Tunisie quelques essaims ont atteint les zones cultivées. Des opérations de lutte aérienne et terrestre de très grande envergure ont été organisées contre les essaims, mais beaucoup ont pondu et de jeunes larves ont commencé à apparaître à la fin de mars. De nouvelles opérations de lutte de très grande envergure ont été lancées contre les larves, mais des ailés de la nouvelle génération ont commencé à apparaître au Maroc au début de mai. Au milieu de juin, environ 4 800 000 hectares infestés par des larves et des ailés avaient été traités au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye et en Mauritanie. Dans le sud-est de l'Algérie et le sud-ouest de la Libye, on a signalé à plusieurs reprises des essaims et, plus tard, des reproductions, dont l'étendue est toutefois inconnue.

9. D'autres essaims restés sur place se sont toutefois à nouveau reproduits dans le sud-ouest du Maroc et le nord de la Mauritanie et, bien que ces infestations de larves de la deuxième génération aient été partiellement éliminées, de nouveaux essaims ont commencé à apparaître dans la sous-région au milieu de mars. Sous l'influence d'un anticyclone des Açores, ils se sont dirigés vers le sud et le sud-ouest, pour envahir le sud de la Mauritanie, le Sénégal et le Cap-Vert, qu'ils ont atteint le 22 mars, et un navire a aperçu le 26 mars des criquets en vol à 800 km environ au sud-ouest des îles du Cap-Vert.

10. Au début d'avril, les essaims se sont dirigés vers le sud-est, envahissant vers le 10 avril l'ouest du Mali, où ils ont causé des dommages considérables par endroits, ainsi que la Gambie au milieu d'avril. Ils ont été rejoints par d'autres essaims se dirigeant vers le sud à travers l'est de la Mauritanie et par d'autres encore émigrant vers le sud à travers l'est du Mali, qui ont atteint la région de Gao au milieu d'avril. Le 28 avril, plusieurs essaims avaient fusionné pour en former un seul décrit comme mesurant 120 x 25-30 km, près de Niafunké. Les essaims ont continué à se diriger vers le sud, envahissant la Guinée et le Burkina Faso au début de mai. Une autre vague d'essaims venant du nord a atteint l'ouest de la Mauritanie au début de mai.

11. Des invasions du Sahel occidental de cette ampleur et aussi précoce, à partir d'une reproduction d'hiver-printemps survenue au nord, constituent un événement sans précédent. Après les bonnes pluies de la fin d'avril et du début de mai, il y a eu une période sèche et le nombre des signalisations d'essaims a diminué, probablement du fait que les essaims se sont fractionnés avant de pondre.

12. Plus à l'est, le Niger a été envahi au début d'avril, époque où des essaims ont été signalés dans l'Aïr, mais plusieurs signalisations ultérieures sont parvenues des oasis situées à l'est, tandis que d'autres essaims se dirigeaient vers le sud en direction de Zinder et de Niamey. A la fin de mai, des essaims ont été signalés dans l'ouest du Tchad.

13. L'ouest de l'Egypte a été envahi à la fin d'avril, et à nouveau à la fin de mai à partir du sud-ouest, ce qui donne à penser qu'un nombre très considérable d'ailés ont peut-être hiverné dans le Sahara.

14. A part la reproduction survenue dans l'ouest du Soudan durant l'été de 1987, il y a eu une reproduction assez étendue dans le centre et l'est du Soudan. Elle a été partiellement maîtrisée, mais des ailés se sont échappés en nombre suffisant pour commencer à se reproduire durant l'hiver au nord de Port Soudan et dans le sud-est de l'Egypte. Encore une fois, il s'agit d'une zone difficile d'accès, et la reproduction a été considérée comme plutôt réduite, mais en avril plusieurs essaims se sont échappés, gagnant le désert sud-oriental de l'Egypte et le nord de l'Arabie saoudite, où ils ont pondu et contre lesquels les opérations de lutte ont été entreprises.

15. La situation est calme dans le reste du Proche-Orient et en Asie du Sud-Ouest.

16. Bref, ce cycle d'invasion est imputable au fait que des pluies sont tombées à des moments appropriés dans des zones qui ont été rapidement envahies par des populations grégaires croissantes, ce qui a donné lieu à une reproduction pratiquement ininterrompue en 1987-88 dans l'ouest et le nord-ouest de l'Afrique. Etant donné l'inaccessibilité de certaines zones, le manque de mesures de lutte adéquates dans certaines parties de la zone infestée et l'utilisation de pesticides non rémanents, la situation acridienne n'a pas été entièrement maîtrisée, malgré la très grande ampleur des opérations de lutte.

Perspectives jusqu'en décembre 1988 dans certaines parties des zones infestées

17. La situation à la fin de 1988 sera-t-elle plus grave ou moins grave que maintenant? Cela dépend des trois grands facteurs suivants:

- efficacité des campagnes actuelles dans le nord-ouest de l'Afrique;
- répartition et hauteur des pluies dans les pays du Sahel et au Soudan;
- succès des opérations de lutte au Sahel et au Soudan.

18. Si les opérations de lutte dans le nord-ouest de l'Afrique peuvent empêcher la formation de nouveaux essaims, ce sera certainement un résultat majeur mais, comme la reproduction est si étendue, il semble probable que quelques essaims au moins se dirigeront vers le sud à travers le Sahara en juin et juillet.

19. La diminution récente du nombre des signalisations d'essaims au Sahel peut signifier que les essaims sont en train d'arriver à maturité et de pondre, mais il se peut que, à cause de la période récente de sécheresse, les essaims aient du mal à trouver des zones favorables pour pondre et qu'une proportion appréciable ou même importante de la population ait succombé. Il est toutefois probable que les essaims auront trouvé des conditions favorables, avec la possibilité que trois générations se succèdent dans l'aire de reproduction estivale.

20. La reproduction dans la zone sahélienne est généralement plus difficile à combattre que dans les aires de reproduction du Sahara méridional, car les populations sont beaucoup plus dispersées et offrent donc des objectifs beaucoup moins satisfaisants. Les équipes terrestres et les unités aériennes qui se trouvent sur place, ainsi que celles qui sont envoyées sur les lieux, devront faire un effort majeur pour obtenir le fort pourcentage de mortalité nécessaire à la réduction du niveau des populations.

21. Si les opérations de lutte ne sont pas très efficaces dans les pays sahéliens entre juillet et octobre, les pays du nord-ouest de l'Afrique seront à nouveau envahis en octobre, sur une échelle qui pourrait être beaucoup plus considérable qu'en octobre 1987. C'est probablement le sud du Maroc qui sera le plus fortement envahi, mais des essaims pourraient aussi atteindre l'Atlas saharien en Algérie, en Tunisie et en Libye. D'autres essaims pourraient émigrer vers le sud avec le retrait de la zone de convergence intertropicale et atteindre la zone de savane guinéenne.

22. Historiquement, le Soudan est envahi de l'est avant la saison de reproduction estivale, mais la présence de nombreux essaims en Afrique de l'ouest si tôt dans la saison donne à penser que cette année le Soudan pourrait être envahi à partir de l'ouest, spécialement si la zone de convergence intertropicale atteint 16-18° N sur le Darfour. En cas d'invasion considérable depuis l'ouest, on aura peut-être du mal à empêcher une vaste extension des invasions jusqu'à la zone de la mer Rouge ou à la corne de l'Afrique en octobre et novembre et une reproduction étendue dans ces zones durant l'hiver 1988/89. D'autres essaims pourraient gagner l'Egypte et la Jordanie au nord, en novembre et décembre.

Criquet migrateur africain

23. Des reprises d'activité de Locusta intéressant des zones étendues ont été signalées à plusieurs reprises durant la période 1986-88. Des infestations de proportions modérées ont eu lieu dans l'est du Soudan en septembre et en octobre 1986, mais les vastes infestations qu'on attendait ne se sont pas produites. Une infestation d'ampleur modérée a été combattue dans le centre du Mali en octobre 1986 et une autre au Botswana.

24. En 1987, on a signalé de nouvelles infestations dans l'est du Soudan et une recrudescence d'activité du criquet dans la vallée de Moundou, dans le sud du Tchad. En 1988, des infestations ont eu lieu dans le nord du Botswana, le sud-ouest de l'Angola, la République d'Afrique du Sud, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite.

Criquet nomade

25. En septembre 1986, de nombreux essaims ont été découverts dans l'aire grégarigène de Wembere, en Tanzanie. Des pulvérisations ont été effectuées contre certains d'entre eux, mais d'importantes populations résiduelles ont survécu. En septembre également, des concentrations d'ailés ont été attaquées en trois points de l'aire grégarigène de Kafue en Zambie. De petites concentrations ont été attaquées dans le nord du Botswana.

26. En 1987, les infestations les plus importantes étaient concentrées dans la plaine d'Iku, en Tanzanie, où 3 405 litres de Fénitrothion ont été pulvérisés contre de petits essaims, ainsi que dans la plaine de Kafue où 2 800 litres de Fénitrothion ont été pulvérisés contre des concentrations denses, sur une superficie de 50 km². Des traitements aériens ont aussi été réalisés en septembre contre des concentrations d'ailés, dans la zone grégarigène de Wembere, en Tanzanie.

Criquet brun

27. Les invasions de criquets bruns, qui ont commencé en 1984-85, ont culminé en 1985-86. Un nombre considérable d'essaims ont hiverné, mais ils ont été combattus en Afrique du Sud au début de la saison 1986-87, et la reproduction a été beaucoup plus réduite qu'on ne le craignait. Au début de la saison 1987-88, la situation était considérée comme calme, mais il y a eu depuis une forte recrudescence des infestations, des essaims étant signalés presque jusqu'au Lesotho à l'est.

Mesures de lutte prises par divers pays et organisations régionales

28. Les opérations de lutte organisées contre le criquet pèlerin entre septembre 1986 et juin 1988 sont indiquées dans l'Annexe I. Ce tableau de la situation repose sur les informations fournies par les pays et les organisations régionales dans leurs rapports périodiques, complétées par les informations fournies à la réunion par les délégués et observateurs.

29. Le Comité a noté les difficultés rencontrées pour combattre le fléau. Il a reconnu que les pesticides actuellement utilisés avaient une efficacité limitée, à cause de leur manque de rémanence, et il a noté avec satisfaction que des études seront entreprises pour accroître leur efficacité. En ce qui concerne le problème de la destruction des stocks de Dieldrine, la majorité

des membres du Comité ont estimé que la meilleure solution consisterait à pulvériser le pesticide. Le Comité a souligné les dangers liés à la manipulation des pesticides et la nécessité de protéger les personnes qui manipulent et pulvérisent ces produits.

Aide fournie aux pays et organisations régionales (FAO et donateurs)

30. L'Annexe II donne un tableau résumé de l'aide bilatérale et multilatérale fournie par les donateurs, pour les campagnes contre le criquet pèlerin.

31. Le Comité a exprimé sa gratitude à la communauté des donateurs pour l'aide très généreuse qu'elle a fournie à de nombreux pays durant la période 1986-88, pour les aider à affronter la menace que présentaient les infestations des diverses espèces de sauteriaux et de criquets. On a reconnu qu'une nouvelle assistance très substantielle serait nécessaire en 1988, et de nouvelles réunions entre donateurs et pays atteints ont été envisagées.

32. Une longue réunion à laquelle ont participé d'autres donateurs potentiels a eu lieu dans le cadre de la session. Durant la réunion, le Ministre du développement rural de la République islamique de Mauritanie a exposé le plan d'action pour 1988-89 approuvé par les ministres maghrébins chargés de la campagne antiacridienne, durant une réunion tenue à Nouakchott les 10 et 11 juin 1988 (voir Annexe III). Après l'exposé du Ministre, les représentants des pays maghrébins ont fourni divers éclaircissements. Les donateurs ont apporté leur soutien au plan d'action approuvé. Les représentants d'autres pays atteints ont approuvé le plan et demandé qu'il soit financé par la communauté internationale.

33. Les pays sahéliens se sont déclarés préoccupés par la situation acridienne actuelle dans la sous-région et ont demandé à la communauté internationale d'apporter son soutien au programme de travail approuvé lors d'une réunion extraordinaire du Conseil du CILSS, tenu à Dakar les 2 et 3 juin 1988.

Recensement des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional

34. Les délégués ont été invités à fournir des informations aussi récentes que possible sur les moyens dont disposent leur pays et leurs organisations, pour la lutte antiacridienne. L'Annexe IV donne les informations les plus récentes et les plus complètes.

Signalisation et prévision

35. Le Comité a reconnu que la transmission rapide d'informations fiables sur les populations acridiennes et sur l'environnement dans lequel elles évoluent est la condition sine qua non de l'élimination et de la prévention du fléau. Avec le déclenchement d'un nouveau cycle d'invasion, il existe un besoin urgent de renforcer les services actuels et de tirer parti de la technologie moderne.

36. Le Comité a examiné l'initiative prise conjointement par le Royaume-Uni et la FAO de rechercher un financement de la CEE pour un projet triennal intitulé "Système d'information sur le criquet pèlerin pour prévenir les invasions". Le Comité a noté avec satisfaction cette proposition de renforcer le système de prévision des infestations de criquets pèlerins. Il a exprimé le voeu d'être étroitement associé à l'exécution de ce projet.

Etude des applications de la télédétection aux activités de prospection contre le criquet pèlerin

37. Le Comité a été informé que le projet FAO/ARTEMIS (surveillance en temps réel de l'environnement en Afrique à l'aide de satellites imageurs), mis au point avec l'aide financière des Pays-Bas, commencerait à fonctionner le 1er août 1988. Ce projet prévoit l'acquisition des données fournies par deux satellites (NOAA et METEOSAT). Ces informations permettront de connaître toutes les précipitations importantes ainsi que les caractéristiques de l'habitat dans l'aire d'infestation du criquet pèlerin.

38. Le système ARTEMIS fournira les produits suivants, sur une base décadaire et mensuelle:

- cartes des précipitations estimées;
- cartes des indices de végétation;
- cartes des possibilités de reproduction des criquets.

39. Les cartes des possibilités de reproduction des criquets combineront les données fournies par la télédétection avec la connaissance et l'expérience qu'on a actuellement des habitats du criquet pèlerin.

40. Le Comité a aussi été informé de l'accord intervenu entre la FAO et l'Agence spatiale européenne (ASE) au sujet d'un nouveau projet visant à mettre au point et à appliquer un système de communications par satellite. Ce système de communication, appelé DIANA (Data and Information Available Now in Africa), pourrait avoir des implications considérables pour le transfert rapide d'informations sur le criquet pèlerin entre le siège de la FAO et les centres régionaux en Afrique.

41. Au niveau régional, un projet FAO de télédétection financé par un fonds fiduciaire japonais et ayant son siège à Nairobi fournira à l'OLCPEA des données obtenues par télédétection, pour les opérations de prospection et de lutte en Afrique de l'Est. Le Comité a aussi pris note d'un projet pilote financé par les Etats-Unis sur l'utilisation de données obtenues par télédétection, dans la zone sahélienne.

Progrès du projet FAO/PRIFAS/CIRAD (ex GERDAT) de modélisation pour le criquet pèlerin

42. Le Comité a été informé de l'état d'avancement de ce projet, qui vise à établir un biomodèle descriptif du criquet pèlerin, dans toute son aire de distribution. Le tableau central de référence pour les phases solitaires et grégaires a été achevé, ainsi que les descriptions des biotopes du criquet pèlerin en Afrique à l'Ouest du Nil. Celles-ci seront publiées. Le projet bénéficiera de l'inclusion des données obtenues par télédétection et des prévisions météorologiques synoptiques.

Examen des activités des stations de recherche sur le criquet pèlerin (septembre 1986-juin 1988)

43. Les stations de recherche sur le criquet pèlerin installées sur le terrain en Inde (Bikaner), en Arabie saoudite (Jeddah), en Egypte (Dokki) et au Maroc (Agadir), ainsi que les recherches menées sur le terrain par l'OLCPEA, ont mis l'accent sur l'expérimentation d'autres insecticides contre le criquet pèlerin et d'autres méthodes d'application des insecticides. Des études écologiques sur le criquet pèlerin ont aussi été entreprises.

Formation

44. Le Comité a noté les activités de formation qui ont été financées par le Fonds fiduciaire du DLCC depuis la dernière session tenue en 1986 (Annexe V). D'autres activités de formation nationale et régionale ont aussi été financées par d'autres sources, notamment les projets FAO (Fonds fiduciaires, PCT et CIAU).

45. Le Comité a fortement souligné l'importance de la formation, qui est l'une des conditions essentielles du succès de la lutte antiacridienne. La formation doit s'adresser à toutes les catégories de personnel des services de protection des plantes, depuis les éclaireurs opérant sur le terrain jusqu'au personnel chargé de planifier les opérations antiacridiennes et d'élaborer des stratégies de lutte. Plusieurs délégués ont noté avec préoccupation que des fonctionnaires ayant une expérience considérable de la lutte antiacridienne ont pris ou vont prendre leur retraite, et ils ont jugé indispensable de les remplacer par du personnel qualifié. La nécessité d'accorder des bourses d'études de longue durée dans le cadre des activités de formation a aussi été soulignée.

46. Il faut aussi organiser d'urgence des cours sur l'application et l'utilisation sans danger des pesticides, étant donné les vastes espaces qui sont actuellement traités avec des pesticides et qui vont sans doute être traités dans le proche avenir. A ce sujet, l'initiative de la Ciba-Geigy d'organiser à Montreux un cours en français sur l'application des pesticides a été accueillie avec satisfaction.

47. Enfin, les délégués ont exprimé le désir que d'autres cours de formation soient organisés dans les domaines suivants: prospection, prévision, lutte, logistique, stockage, traitements aériens et terrestres, élimination des pesticides et télédétection.

Fonds de dépôt international 9161 - Contributions et dépenses

48. Le Secrétariat a présenté le budget et les comptes pour 1986, 1987 et 1988 (Annexe VI). Les dépenses totales se sont montées à 164 126 dollars en 1986 et à 115 269 dollars en 1987. Le solde total en fin d'année en 1987 était de 266 130 dollars. Au 30 avril 1988, les engagements et les dépenses se chiffraient déjà à 122 881 dollars. Le délégué de la Tunisie a déclaré que les arriérés en suspens avaient été payés récemment.

49. Le Comité a approuvé le budget et les comptes tels que présentés par le Secrétariat de la FAO.

Situation des commissions et organisations régionales

50. Le Comité a examiné un document sur la situation des organisations et commissions régionales préparé par le Secrétariat (Voir Annexe VII).

51. Certains membres du Comité se sont déclarés fortement en faveur du renforcement des commissions régionales, pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités, en particulier des tâches qui découlent du rôle qui leur est dévolu dans le système établi d'alerte et de prévision.

52. Le Comité a demandé que les recommandations formulées par les pays membres des commissions soient incluses dans les rapports préparés après leurs réunions périodiques.

53. Le Comité a été assuré que l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est continuera à recevoir l'appui de ses pays membres, malgré l'existence d'arriérés de contributions. La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu à Kampala.

54. Le Comité a été informé de la décision de l'OCLALAV de transférer à ses pays membres la responsabilité de la surveillance du criquet pèlerin et de la lutte préventive contre cet acridien en Afrique de l'Ouest, ainsi que du nouveau rôle proposé par l'OCLALAV, qui deviendrait un centre régional de coordination à la fin de 1988.

Autres questions

55. Le Comité a noté avec satisfaction et intérêt la résolution CM/Res 1173 (XLVIII) adoptée par l'Organisation de l'Unité africaine à sa quarante-huitième session, qui a été présentée par l'observateur de l'OUA et qui porte sur le renforcement des structures et infrastructures nationales et régionales en Afrique par le biais d'organisations intergouvernementales ayant des objectifs divers.

Date et lieu de la prochaine session

56. Le Comité a décidé que le DLCC tiendrait sa prochaine session au siège de la FAO à Rome, à une date qui sera fixée par le Directeur général de la FAO.

ANNEXE I

OPERATIONS DE LUTTE EFFECTUEES, SEPTEMBRE 1986 - MAI 1988

1. CRIQUET PELERIN

Septembre - Décembre 1986

Pays Lieu	Mois	Type d'infestation	Superficie traitée en km2	Insecticide utilisé l/kg	Méthode d'application
<u>Mauritanie</u>					
Khatt el Moinane	nov.- déc.	Bandes larvaires, groupe d'ailés	458	10 445 l Fenitrothion 50 % 900 l Fenitrothion 1 000 5 200 l Malathion 2 600 l Dieldrin 5% 3 000 kg Propoxur 2% poudre	terrestre aérienne
<u>Mali</u>					
Adrar des Iforas, Tamesna	oct.- nov.	Bandes larvaires	332	7 426 l Fenitrothion 1 000 800 l Dieldrin 20 % 1 570 l Dieldrin 5%	terrestre aérienne
<u>Niger</u>					
Air Tamesna	sept.- nov.	Petits essaims, bandes larvaires	392	16 471 l Fenitrothion 1 000 10 445 l Fenitrothion 50% 5 200 l Malathion 95% 2 480 l Dieldrin 20% 4 170 l Dieldrin 5%	terrestre aérienne
<u>Algérie</u>					
Tamesna	oct.- nov.	Larves, ailés	1	480 l Malathion	terrestre
Tassili-n- Ajjer	nov.	ailés	32	1 790 l Malathion	terrestre
<u>Maroc</u>					
Oued Din	oct.- nov.	Ailés	2	DDVP	terrestre
<u>Soudan</u>					
Côte de la mer Rouge, Kassala, - Sinkat, Nil Khartoum, Gezira, Nil bleu, Nord Kordofan, Nord Darfour	sept. déc.	Bandes larvaires, 8 244 essaims (y compris sauteriaux)		78 810 l Fenitrothion ULV 4 750 l Fenitrothion CE 9 321 l Diazinon ULV 31 865 l Diazinon CE 2 200 l Malathion ULV 2 000 l Deltamethrin 2 000 l Dicrotophos ULV 409 l Turbidan ULV 1 517 l Profenofos ULV 994 l Dieldrin 9 516 l Alamos 7 728 l Queletox	terrestre aérienne

				2 600 l Endosulfan	
				200 l Formothion	
				100 l Thiometon	
				2 587 l Metacrifos	
				4 600 l Cypermethrin	
				Dicrotophos	
				2 154 l Monocrotophos	
			407 485 kg	Appât HCH	
			2 582 kg	HCH en poudre	
			58 kg	Propoxur en poudre	
<u>Egypte</u>					
Désert sud-oriental	janv.- mai	Bandes larvaires, ailés	200	50 000 kg Appât HCH 3 850 kg HCH en poudre 200 l Malathion 59% ULV 440 l Lindane 15%	terrestre
Désert occid.	nov.	Essaim	3	1 000 kg HCH en poudre	terrestre
<u>Ethiopie</u>					
Côte érythréenne	déc.-	Ailés			
<u>Arabie saoudite</u>					
Sud Tihama	janv.- avril	Bandes larvaires, essaims	3 000	17 650 kg HCH en poudre 2 375 l Malathion 96% 1 050 l Fenitrothion 96%	terrestre
Nord Tihama	fév.- mai	Essaims, bandes larvaires	772	1 835 kg HCH en poudre 1 205 l Malathion 96%	
Nejd	avr.- août	Bandes larvaires, jeunes ailés	62	250 kg HCH en poudre 610 l Fenitrothion 96% 175 l Dieldrin 20%	
Tihama	nov.- janv.	Essaims, bandes larvaires	1 000	16 330 l Dieldrin 17 420 l Malathion	terrestre aérienne
<u>Yemen, RDP du</u>					
Arqa Wadi Masip	sept.- déc.	Groupes de larves et d'ailés	750	2 000 kg HCH en poudre 400 l Dieldrin 210 Fenitrothion 96%	terrestre
<u>Pakistan</u>					
Cholis-tan Khipro	sept.- oct.	Larves, jeunes ailés	2	168 kg HCH en poudre 90 l Dieldrin 20%	terrestre
<u>Inde</u>					
Rajas-tan	oct.-	Larves essaims	207	52 381 kg HCH en poudre 3 100 l Dieldrin 18% 4 046 l Malathion ULV	terrestre aérienne

1987

Mauritanie

Adrar,	oct.- Bandes larvaires,	269	17 418 kg Propoxur 2%	terrestre
Tagant,	déc. essais		9 660 l Fénitrothion 50 ULV	
Inchiri,				
Tiris-				
Zemmour				

Mali

Tamesna,	oct.- Essaims,	412	2 059 l Fénitrothion 1000	terrestre
Adrar des	déc. bandes larvaires		11 720 l Dieldrine 5%	
Iforas			802 l Dieldrine 20%	
			3 300 l Malathion ULV	

Niger

Aïr,	juil.-Essaims,	753	5 545 l Dieldrine 20%	aérienne,
Tamesna	oct. bandes larvaires		6 200 l Fénitrothion 1000	terrestre
			1 880 l Fénitrothion 50	

Tchad

Biltine,	juil.-Essaims,	580	10 955 l Fénitrothion 96%	aérienne,
Ennedi,	oct. bandes larvaires		2 630 l Fénitrothion 1000	terrestre
Kanem			1 080 l Fénitrothion 50 CE	
			3 220 l Fénitrothion 50 ULV	

Maroc

Guelmim,	oct.- Essaims,	3 000	DDVP	terrestre
Tata,	déc. bandes larvaires		Malathion	et
Laayoune,				aérienne
Smara,				
Dakhla				

Algérie

Tindouf,	oct.- Essaims,	12		terrestre
Bechar,	déc. bandes larvaires			
Sidi Bel				
Abbes,				
Timimoun,				
Adrar,				
Bordj Beji				
Mokhtar				

Libye

Fezzan	nov. Essaims	5		
--------	--------------	---	--	--

Soudan

Mer Rouge	janv. Essaims,	876	11 396 l Fénitrothion 96	aérienne,
-	-		15 515 l Fénitrothion ULV	terrestre
Darfour	déc. Bandes larvaires		253 l Fénitrothion CE	
			10 454 l Diazinon ULV	
			2 941 l Diazinon CE	

38 l Malathion CE
 190 l Dursban ULV
 542 630 kg AA HCH
 3 820 kg HCH en poudre
 111 kg Propoxur 75 PM
 2 000 kg Bendiocarbe 1%
 en poudre

Ethiopie

Erythrée, janv.-Bandes larvaires, 9 000 23 396 l Fénitrothion ULV aérienne,
 Tigré, août essaims 6 940 l Dieldrine 20% terrestre
 Wollo 1 335 l Diazinon
 400 kg Bendiocarbe en
 poudre
 Carbaryl en poudre

Arabie saoudite

Tihama janv.-Bandes larvaires 1 000 21 000 l Dieldrine aérienne,
 Malathion terrestre
 Tihama mai- Essaims, 17 000 l Fénitrothion 96%
 juin Bandes larvaires

Yémen, Rép. arabe du

Tihama fév.- Essaims, 84 5 000 l Fénitrothion 96% terrestre
 avr. bandes larvaires 500 l Dieldrine 20%
 800 kg HCH en poudre

1er janvier - 31 mai 1988

Algérie

Adrar, fév.- Bandes larvaires, Carbaryl aérienne,
 Bechar, mai essaims 16 207 Malathion terrestre
 Naama, Fénitrothion
 M'Sila,
 El Bayadh,
 Medea,
 Laghouat,
 Biskra,
 Djelfa,
 Tebessa,
 Tindouf

Maroc

Oudja, janv.-Bandes larvaires, 23 684 Carbaryl aérienne,
 Bouarfa, mai essaims Malathion terrestre
 Errachidia, Fénitrothion
 Zagora, DDVP
 Tata, Diazinon
 Guelmim, Lamdacyhalothrine
 Laayoune, 1 400 000 l Dakhla

<u>Tunisie</u>					
El Kef,	mars-	Essaims	2 885	Carbaryl	aérienne,
Kasserine,	mai			Malathion	terrestre
Siliana,				Decis	
Gafsa,				Fénitrothion	
Medinine,				Baygon	
Tozeur,				Temephos	
Kebili,					
Jendouba,					
Gabes					
<u>Mali</u>					
Adrar des	janv.-	Essaims	91	3 530 l Fénitrothion	terrestre
Iforas				50% ULV	
				875 l Malathion 95%	
Kayes	avr.-	Essaims		Fénitrothion	
	mai		19	Propoxur	
				Dursban	
<u>Mauritanie</u>					
Adrar,	janv.-	Essaims,	266	95 560 l Fénitrothion	aérienne,
Trarza,	mai	bandes larvaires		50 ULV	terrestre
Inchiri,				17 180 l Fénitrothion 1000	
Tiris-				540 l Fénitrothion 50 CE	
Zemour,				875 l Malathion 95%	
Brakna,				65 350 l Sumicombi 1,8%	
Nouadhibou				72 500 kg Propoxur 2%	
<u>Niger</u>					
Aïr,	mai	Essaims	148		aérienne
Bilma,					
Tillabery					
<u>Iles du Cap-Vert</u>					
Fogo	mars-	Essaims,	170	Fénitrothion	terrestre
Sal	mai	bandes larvaires		Propoxur PM	
<u>Libye</u>					
Sebha,	mars-	Bandes larvaires,	611		
Marzug,	mai	essaims			
Ghadames					
Zania,					
Wadi el Hayat,					
Tripoli					
Jabal Gharbi					
<u>Arabie saoudite</u>					
Tabouk,	avr.-	Bandes larvaires		Fénitrothion	aérienne,
Al Ula,	mai				terrestre
El Jawf,					
Hail,					
Taima					

Egypte

Désert oriental	janv.-Larves, mai essaims	330	20 000 kg HCH en poudre	
Désert occidental	mai Essaims	20	4 000 l Malathion 57% 3 000 Fenvalerate	terrestre

Soudan

Mer Rouge	fév.- Bandes larvaires, avr. groupes d'aîlés	20	Diazinon Fénitrothion	terrestre
-----------	---	----	--------------------------	-----------

**AIDE FOURNIE AUX PAYS ET AUX ORGANISATIONS REGIONALES
(FAO ET DONATEURS)**

La situation critique créée au Sahel entre 1985 et 1988 pour l'apparition simultanée de vastes populations grégaires des quatre espèces de criquets africains et de sauteriaux a nécessité une aide extérieure considérable en faveur des services de protection phytosanitaire des pays touchés et il a fallu améliorer nettement la coordination des campagnes. En 1986 et 1987, l'essentiel de l'aide très généreuse des pays donateurs, des institutions et des organisations non gouvernementales a servi aux campagnes de lutte contre les sauteriaux, alors que l'aide donnée à la fin de 1987 et au début de 1988 a principalement servi aux campagnes de lutte contre le criquet pèlerin.

L'aide pour les campagnes contre le criquet pèlerin¹ venait principalement des sources suivantes:

Banque africaine de développement

200 000 dollars E.-U. ont été donnés pour le renforcement des services de lutte contre le criquet pèlerin du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger.

Algérie

L'Algérie a envoyé des équipes de prospection et de lutte préventive au Niger et au Mali en 1987, et dans le nord de la Mauritanie en 1988.

Canada

Le Canada aide actuellement le Service de lutte contre le criquet pèlerin du Niger et, en 1988 il met à la disposition de l'Afrique de l'Ouest trois aéronefs et du personnel d'appui au sol. Le budget s'élève à 1,8 million de dollars canadiens.

Chine

La Chine a fourni des pesticides à l'Ethiopie en 1986 et à l'Algérie en 1988.

Danemark

Le Danemark a fourni une aide de 315 000 dollars E.-U. pour la campagne lancée en Mauritanie au début de 1988.

1 Il n'est pas toujours possible d'indiquer le niveau précis de l'aide, car par exemple les pesticides donnés pour les campagnes contre les sauteriaux ont été parfois utilisés dans les opérations contre les criquets pèlerins.

Communauté économique européenne

La CEE a accordé une aide considérable aux pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest et au Soudan, principalement sous la forme de pesticides, d'heures de vol, de matériel de pulvérisation, d'assistance technique et de participation aux dépenses de fonctionnement; cette aide, qui était tant multilatérale (acheminée par la FAO) que bilatérale, s'élève au total à environ 7,4 millions de dollars E.-U.

Finlande

La Finlande a fourni des pesticides et financé les dépenses de fonctionnement au Soudan pour un montant d'environ 500 000 dollars E.-U.

France

La France a donné l'équivalent d'environ 3 millions de dollars E.-U. pour les campagnes lancées en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord-Ouest en 1987 et a promis environ 6 millions de dollars E.-U. pour 1988, principalement sous la forme d'avions équipés pour la pulvérisation, d'hélicoptères, d'heures de vol, de pesticides, d'assistance technique et de participation aux dépenses de fonctionnement. PRIFAS a publié des bulletins d'information (SAS, Sauteriaux au Sahel en 1988, Surveillance des acridiens au Sahel) et a entrepris des activités de formation.

République fédérale d'Allemagne

La République fédérale d'Allemagne a accordé une aide bilatérale d'environ 6 millions de dollars E.-U. aux pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest, principalement sous la forme de pesticides.

Italie

L'Italie a fourni une aide bilatérale importante aux pays du Sahel, au Soudan, à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie, principalement sous la forme d'heures de vol, de pesticides, de matériel de pulvérisation et d'assistance technique.

Japon

L'aide du Japon au titre du projet GCP/RAF/189/JPN est passée de 300 000 à 700 000 dollars E.-U. par an, et le pays a également fourni une aide bilatérale considérable au Mali, à la Mauritanie, au Niger et au Tchad, surtout sous la forme de pesticides.

Maroc

Le Maroc a envoyé des équipes de prospection et de lutte préventive en Mauritanie en 1986 et 1987 et a donné des pesticides et une assistance technique au Mali en 1988.

Pays-Bas

Les Pays-Bas ont donné, par l'intermédiaire de la FAO, environ 4,3 millions de dollars E.-U. pour les campagnes lancées au Soudan et en Afrique de l'Ouest, principalement sous la forme de pesticides, d'heures de vol, de matériel de pulvérisation, d'assistance technique et de participation aux dépenses de fonctionnement.

Fonds de l'OPEP

Le Fonds de l'OPEP a donné 300 000 dollars E.-U. pour du matériel de pulvérisation et des activités de formation.

Arabie saoudite

L'Arabie saoudite a donné, à titre bilatéral, des pesticides, des véhicules et du matériel de pulvérisation au Maroc, à l'Algérie, à la Tunisie et à la Mauritanie, pour une valeur d'environ 3 millions de dollars E.-U.

Espagne

L'Espagne a fourni une assistance bilatérale d'environ 2 millions de dollars E.-U. aux pays du Maghreb, principalement sous la forme d'avions et de pesticides.

Suède

La Suède a donné, par l'intermédiaire de la FAO, une aide de 1,55 million de dollars E.-U. aux pays du Sahel en 1987, et a récemment annoncé une nouvelle contribution de 1,55 million de dollars E.-U.

Suisse

La Suisse a financé des activités de formation au Tchad et au Niger, ainsi que financé l'achat d'un hélicoptère pour l'Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe.

Turquie

A la réunion à laquelle ont participé les donateurs et lors de laquelle le Ministre du Développement rural de la Mauritanie a présenté le programme d'action des pays du Maghreb pour 1988-89, la Turquie a annoncé l'octroi d'une contribution de 500 000 dollars E.-U. aux pays du Maghreb.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a fourni une assistance considérable au Soudan - véhicules et pesticides - ainsi qu'au Maroc, il a continué à appuyer l'OLCP-EA.

PNUD

Le projet RAF/81/020 du PNUD, qui prévoit une aide à l'OCLALAV, s'est achevé à la fin de 1986. En 1987 le PNUD a fourni une aide régionale à l'Afrique de l'Ouest et au titre du projet RAF/87/002 une aide aux pays du Maghreb; en 1988 il a aidé l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Avec son projet RAF/87/019, il finance également le séminaire qui se tiendra du 27 au 30 juin 1988 à Nouakchott, au cours duquel on examinera comment renforcer, à moyen terme, la prospection et la lutte préventive en Afrique de l'Ouest.

Etats-Unis

Les Etats-Unis ont fourni une aide bilatérale et multilatérale considérable, sous la forme de pesticides, d'heures de vol, d'appui logistique, d'assistance technique, de radio et de participation aux dépenses de fonctionnement; cette aide était destinée à pratiquement tous les pays touchés, mais surtout au Soudan, au Tchad, au Niger, au Mali, à la Mauritanie, au Maroc et à l'Algérie. Elle se chiffrait à environ 11 millions de dollars E.-U. en 1987 et devrait s'établir à 8,5 millions de dollars E.-U. en 1988.

URSS

L'URSS a fourni deux aéronefs, des pesticides et une assistance technique à l'Algérie en 1988.

Banque islamique de développement

La Banque islamique de développement a promis une aide de 10 millions de dollars E.-U. pour les campagnes antiacridiennes, mais la répartition de cette aide n'a pas encore été annoncée.

FAO

Le programme de coopération technique a fourni 2 millions de dollars E.-U., principalement sous la forme d'assistance technique, de pesticides, de matériel de pulvérisation et de participation aux dépenses de fonctionnement, au Maroc, à la Tunisie, à la Mauritanie, au Cap-Vert, au Niger, au Mali, au Tchad, à l'OCLALAV, au Soudan, à la République arabe du Yémen et à la RDP du Yémen; une partie de l'aide a aussi servi à encourager la coopération régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.

Son Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (CIAU), créé par le Directeur général en août 1986, a assuré la coordination internationale de la campagne. Le Centre contacte directement les donateurs, les pays touchés et ceux menacés, ainsi que d'autres organisations et institutions. On a délégué à son Directeur de vastes pouvoirs, pour lui permettre de prendre rapidement des décisions et d'acheter des produits.

Une des principales activités du CIAU a été d'établir des contacts avec les donateurs et les pays touchés, dans le cadre de plusieurs réunions et séminaires sur les sauteriaux et les criquets:

- réunion de coordination et d'information des donateurs pour discuter de la campagne contre les sauteriaux dans le Sahel. FAO, Rome, 19 août 1986;
- consultation ad hoc sur la stratégie et les mesures à moyen et long terme propres à améliorer la lutte contre les migrateurs nuisibles en Afrique. FAO, Rome, 21-22 octobre 1986.
- réunion sur l'évaluation de la campagne 1986 de lutte contre les sauteriaux au Sahel et leçons à tirer pour les campagnes futures. FAO, Rome, 18-19 décembre 1986;
- consultation ad hoc sur les essais de pesticides en lutte antiacridienne. FAO, Rome, 21-22 mai 1987;
- consultation informelle sur la coordination de la lutte antiacridienne en 1987. FAO, Rome, 12 juin 1987;
- réunion technique ad hoc sur la lutte contre les ravageurs en Afrique orientale, centrale et australe. FAO, Nairobi, 23-25 juin 1987;
- réunion pour la planification de la phase II de la campagne 1987 de lutte contre les sauteriaux au Sahel et contre le criquet pèlerin. FAO, Rome, 10-11 août 1987;
- réunion destinée à rendre compte des récents essais de pesticides pour la lutte contre les sauteriaux et les criquets. FAO, Rome, 3 décembre 1987;
- réunion d'évaluation de la campagne 1987 contre les sauteriaux au Sahel. FAO, Rome, 8-9 décembre 1987;
- réunion sur le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. FAO, Rome, 6-7 avril 1988.

En outre, la FAO a fortement souligné la nécessité de créer des comités directeurs ou des comités de coordination nationaux pour renforcer, dans les pays, la collaboration entre donateurs et pays affectés. De tels comités ont été mis en place dans beaucoup de pays et sont devenus un des piliers des campagnes de lutte contre les criquets et les sauteriaux; c'est en effet auprès d'eux que l'on signale l'état d'avancement des campagnes et que l'on examine les besoins complémentaires avec les donateurs.

Le CIAU s'est également chargé de préparer des bulletins résumant la situation des criquets et des sauteriaux, l'aide annoncée par les donateurs et les besoins complémentaires des pays touchés ou menacés.

L'aide totale fournie par les donateurs pour la lutte contre les criquets et les sauteriaux était d'environ 49 millions de dollars E.-U. en 1986, de 44 millions en 1987, et elle a déjà atteint environ 45 millions de dollars pour 1988. Il reste à voir l'efficacité des campagnes en cours dans le nord-ouest de l'Afrique, et le temps qu'il fera dans le Sahel, mais les besoins totaux pour 1988 pourraient s'élever à 150 millions de dollars E.-U.

REUNION DES MINISTRES DU MAGHREB CHARGES DE LA LUTTE ANTIACRIDIDIENNE

Nouakchott, 10-11 juin 1988

Rapport sommaire

A cette réunion ont participé les Ministres de l'agriculture de l'Algérie, de la Mauritanie et de la Tunisie, le Secrétaire général du Ministère de l'intérieur du Maroc et l'Ambassadeur de Libye en Mauritanie (le Ministre de l'agriculture n'a pu atteindre Nouakchott à temps, à cause des mauvaises correspondances aériennes).

Les participants ont examiné les exigences de la campagne contre le criquet pèlerin et ont discuté en particulier les dispositions à prendre pour assurer une coordination et une coopération efficaces entre les pays.

Depuis octobre 1987, époque où la campagne actuelle a commencé, plus de 5 millions d'hectares, dont 4 835 000 en 1988, ont déjà été soumis à des pulvérisations dans les pays du Maghreb. La superficie totale se répartit comme suit entre les cinq pays:

Maroc	2 559 000 ha
Algérie	1 758 000 ha
Tunisie	335 000 ha
Libye	100 000 ha
Mauritanie	284 000 ha

La situation est caractérisée actuellement par de vastes infestations larvaires au Maroc et en Algérie et par l'apparition des premiers essaims d'aillés immatures produits sur place.

Etant donné l'ampleur de l'invasion actuelle, il se peut bien que 4 500 000 ha doivent être soumis à des pulvérisations entre juin et décembre 1988. Cette superficie se répartit comme suit entre les pays:

Mauritanie	2 000 000 ha
Maroc	1 000 000 ha
Algérie	1 000 000 ha
Tunisie	300 000 ha
Libye	200 000 ha

Les apports supplémentaires suivants sont nécessaires pour cette campagne:

Pesticides	4 500 000 litres
Heures de vol	4 940
Véhicules à quatre roues motrices	260
Camions	113
Camions-citernes	41
Pulvérisateurs montés sur l'échappement	140
Motopulvérisateurs dorsaux	20 000
Vêtements protecteurs (unités)	60 000
Radios	55
Carburant	710 000 litres

Il a été décidé de transformer Atar, dans le nord de la Mauritanie, en un grand centre de lutte. Les ressources financières nécessaires sont de l'ordre de 4 millions de dollars.

On créera une unité d'intervention rapide qui opérera aussi bien dans les pays du Maghreb que dans ceux du Sahel. Le Comité exécutif de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest établira un plan de travail pour cette unité. Les fonds nécessaires pour cette dernière se montent à 8 millions de dollars et seront fournis en partie par les pays du Maghreb. L'unité comprendra neuf équipes de prospection et de lutte terrestre, appuyées par trois avions.

L'actuel fonds fiduciaire de la Commission sera utilisé comme un fonds spécial dans lequel des contributions supplémentaires pourront être versées, tant par les pays atteints que par les donateurs, pour financer les programmes de lutte conjoints. Le Comité exécutif de la Commission établira des plans de travail et surveillera la gestion du fonds spécial.

On renforcera les systèmes de communication et de transfert des informations, notamment en organisant des réunions dans les zones frontalières, avec la participation des autorités locales.

Le besoin de formation à divers niveaux a été souligné et il faudrait établir un programme spécial à cet effet.

Les ministres se réuniront mensuellement pour examiner la situation en évolution rapide et pour prendre des décisions sur les questions d'intérêt commun. Ces réunions seront précédées de réunions d'experts.

Il a été décidé de renforcer la coopération avec les pays du Sahel et la Commission a été invitée à élaborer des propositions à cet effet.

RECEMENT DES MOYENS DE LUTTE EXISTANT AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

Pays ou organisation	Insecticides (litres/kg) x 10 ³										Pulvérisateurs			Véhicules			Aéronefs			Radios			Personnel			
	Organo-phosphates		Carbamates		Pyréthroides de synthèse		Hydrocarbures chlorés		Autres		Pulvérisateur monté sur échappement	Manuels	Manuels	Légers 4 x 4	Moyens	Lourds	Avions pour projections	Avions pour opérations de lutte	Hélicoptères	Fixes	Mobiles	HF	VHF	Technique	General	
	ULV/CE	Poudre	ULV/CE	Poudre	ULV	ULV Poudre	Appât	Autres	ULV	Poudre																
Bénin	12											15														
Burkina Faso																										
Cameroon																										
République centrafricaine																										
Côte d'Ivoire																										
Gambie																										
Ghane																										
Mali																										
Mauritanie																										
Niger																										
Sénégal																										
OCLALAV																										
Algérie	10																									
Libye	150																									
Maroc*	100																									
Tunisie																										
Djibouti																										
Ethiopie																										
Kenya																										
Somalie																										
Soudan																										
Tanzanie																										
Ouganda																										
OLCPEA																										
Bahreïn																										
Egypte																										
Iraq																										
Jordanie																										
Koweït																										
Liban																										
Oman																										
Qatar																										
Arabie saoudite	188																									
Emirats arabes unis																										
Yémen,																										
Rép. arabe	50																									
Yémen, Rép. dém. pop. du																										
Afghanistan																										
Inde	47																									
Iran																										
Pakistan																										

* Prévu pour octobre 1988.

** 150 pulvérisateurs et poudres manuels.

FORMATION

Les tableaux ci-dessous indiquent les cours de formation et les bourses d'étude de courte durée financés par le fonds fiduciaire 9161 depuis la 28ème session du DLCC.

**Cours international de formation pour les techniques d'application terrestre et aérienne
"Les Barges" Montreux, Suisse**

21 septembre - 3 octobre 1986

E. Byaruhanga	Zambie
A.B. Damfa	Gambie
Y.A. Giumale	Somalie
G. Dixon	Ghana
S.E. Mhina	Tanzanie

4-16 Octobre 1987

M. Ayenekulu Yemane	Ethiopie
---------------------	----------

**Formation de courte durée pour les applications aériennes de pesticides
Cranfield, Royaume-Uni**

22 septembre - 3 octobre 1986

A. Alemu	Ethiopie
----------	----------

14 - 25 septembre 1987

M. Manjura Seleslo	DLCO
M. Cecil Hayfron Anamoah	Ghana
M. John Geoffrey Ngondi	Kenya
M. Abbas Mohammed Nassir	Somalie

Stage CNEARC/Montpellier

Janvier-février 1987

1. Utilisation rationnelle des produits phytosanitaires.
2. Lutte contre les criquets et les ravageurs des cultures.

M. Eshohanam Tahara

Togo

La formation à tous les niveaux des autres cadres et techniciens des services nationaux de la protection des végétaux et de la lutte anti-acridienne a été poursuivie dans le cadre des fonds fiduciaires régionaux et internationaux pour la lutte contre le criquet pèlerin, du PCT, du CIAU et du PNUD.

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161: CONTRIBUTIONS ET DEPENSES

Rapport financier

1. Ce fonds fiduciaire a été créé par le Directeur général de la FAO sur recommandation de la neuvième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. En qualité d'administrateur du fonds fiduciaire, le Directeur général consulte le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, qui est chargé de définir l'orientation générale de la politique du fonds; le Comité examine aussi le budget annuel et reçoit des rapports financiers de la FAO.

Budget et comptes pour 1986 et 1987

2. Le budget annuel du fonds fiduciaire, approuvé par le Comité à sa vingt-septième session en juin 1984, figure dans l'Annexe A, avec les comptes pour 1986 et 1987. Il reflète le montant actuel des fonds et les contributions à percevoir.

3. Les dépenses totales se sont montées à 164 126 dollars E.-U. en 1986 et à 115 269 dollars E.-U. en 1987. A la fin de l'année 1987, il y avait un solde estimé à 266 130 dollars E.-U.

Budget et comptes pour 1988

4. La ventilation des dépenses et des engagements en 1988, au 30 avril 1988, figure dans l'Annexe B.

Contributions

5. L'Annexe C contient le barème des contributions des gouvernements au fonds fiduciaire. L'Annexe D donne un état récapitulatif des contributions non acquittées au 20 mai 1988. De nombreux pays sont encore redevables d'arriérés antérieurs à 1986 et leurs gouvernements sont invités à se mettre en règle le plus tôt possible. Etant donné les coûts rapidement croissants, il est indispensable que tous les fonds promis soient rendus disponibles pour couvrir les besoins des pays membres. Il est donc recommandé aux pays membres de répondre à la lettre de rappel de la FAO le plus tôt possible.

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161

BUDGET ET COMPTES (EN DOLLARS E.-U.)

	BUDGET ANNUEL APPROUVE	DEPENSES 1986	DEPENSES 1987	ENGAGEMENTS 1988 jusqu'au 30 avril
<u>RECETTES</u>				
Solde reporté		283 945	249 627	266 130
Contributions des membres (y compris intérêts)	192 820	129 808 1)	131 772	15 740
RECETTES TOTALES	<u>192 820</u>	<u>413 753</u>	<u>381 399</u>	<u>281 870</u>
<u>DEPENSES</u>				
10 Personnel	35 000	8 951	283	-
20 Voyages	20 000	11 324	10 495	43 583
30 Services contractuels	20 000	13 631	30 805	172
40 Dépenses générales de fonctionnement	5 000	16 102	24 588	63 439
50 Fournitures	10 000	62 247 1)	-	-
60 Equipement	35 000	7 782	1 019	-
80 Bourses d'étude et formation	50 000	25 207	34 818	5 051
90 Frais de soutien des projets (13 pour cent)	22 750	18 882	13 261	10 636
DEPENSES TOTALES	<u>197 750</u>	<u>164 126</u>	<u>115 269</u>	<u>122 881</u>
SOLDE NON AFFECTE	-4 930*	249 627	266 130	

* En raison du retrait du Koweït et de l'admission d'un nouveau membre, la Gambie.

1) Comprend un montant de 62 511 dollars donné par l'Espagne au fonds fiduciaire, pour l'achat de pesticides destinés au Soudan.

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161 (CRIQUET PELERIN)

VENTILATION DES DEPENSES EN 1986 ET 1987 ET DES ENGAGEMENTS JUSQU'EN 1988

	<u>DEPENSES</u>		<u>ENGAGEMENTS</u>
	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>ET</u> <u>DEPENSES AU</u> <u>30 AVRIL 1988</u>
10 PERSONNEL			
Consultants: photographe/ ingénieur radio	8 624		
Divers	327	283	
	<u>8 951</u>	<u>283</u>	
20 VOYAGES			
Personnes ne faisant pas partie du personnel:			
Réunion <u>ad hoc</u> criquet pèlerin, Rome, 6/86	7 100		
Experts FAO: Angleterre/France; 6/86	3 520		
Organis. Recherche criquet pèlerin Maroc/Mauritanie; 2/87		2 227	
Conseil d'administration OCLALAV, Mali 3/88			37 423
Planification campagne criquet pèlerin 4/88			1 900
Experts FAO: Alger; fourniture données météorologiques			2 417
Personnel:			
Personnel siège: Bruxelles-CEE, 6/86	704		
Personnel siège: Montpellier, Mali, Sénégal, Maroc, Niger		8 268	
Personnel siège - divers			1 843
	<u>11 324</u>	<u>10 495</u>	<u>43 583</u>
30 SERVICES CONTRACTUELS			
Publications (documents comité/ bulletins prévisions acridiennes)	13 631	8 284	172
CIRAD/PRIFAS (affiches, manuels)		20 214	
Divers		2 307	
	<u>13 631</u>	<u>30 805</u>	<u>172</u>

	<u>DEPENSES</u>		<u>ENGAGEMENTS</u>
	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>ET</u> <u>DEPENSES AU</u> <u>30 AVRIL 1988</u>
40 DEPENSES GENERALES DE FONCTIONNEMENT			
Prospection OCLALAV, Mauritanie	6 663		
Essai pesticides, Mali	3 779		
Dédouanement Landrovers, Mauritanie	5 178		
OCLALAV, Niger		20 000	
Fret aérien pesticides, Mali		3 948	
Conseil d'administration, OCLALAV, Mali, 3/88			12 803
Transport pesticides, Niger			50 000
Divers	482	640	636
	<u>16 102</u>	<u>24 588</u>	<u>63 439</u>
50 FOURNITURES			
Pesticides, Soudan 1)	61 041		
Divers	1 206		
	<u>62 247</u>		
60 EQUIPEMENT			
Radio OCLALAV, Sénégal	7 491		
Matériel de communication		1 019	
Divers	291		
	<u>7 782</u>	<u>1 019</u>	
80 BOURSES D'ETUDE			
(voir "Formation": AGP-LCC 88/9 pour plus de précisions)	25 207	34 818	5 051
	<u>25 207</u>	<u>34 818</u>	<u>5 051</u>
90 FRAIS DE SOUTIEN DES PROJETS (13%)	18 882	13 261	10 636
	<u>18 882</u>	<u>13 261</u>	<u>10 636</u>
TOTAL	<u>164 126</u>	<u>115 269</u>	<u>122 881</u>

1) Contribution supplémentaire de 62 511 dollars E.-U. fournie par l'Espagne pour la campagne contre les sauteriaux et les criquets en 1986 au Soudan, pour laquelle des pesticides ont été achetés.

**BAREME DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES
AU FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL No 9161
(CRIQUET PELERIN)**

PAYS	MONTANT (DOLLARS E.-U.)
Afghanistan	3 480,00
Algérie	7 700,00
Bahreïn	920,00
Cameroun	2 780,00
Tchad	3 520,00
Egypte	5 740,00
Ethiopie	4 320,00
Djibouti	1 120,00
Gambie	2 420,00
Ghana	3 280,00
Inde	20 000,00
Iran	20 000,00
Iraq	7 440,00
Jordanie	3 420,00
Kenya	3 580,00
Liban	3 060,00
Libye	10 640,00
Mali	3 600,00
Mauritanie	2 900,00
Maroc	5 360,00
Niger	3 760,00
Nigéria	8 940,00
Oman	2 100,00
Pakistan	6 520,00
Qatar	1 760,00
Arabie Saoudite	20 000,00
Sénégal	3 520,00
Somalie	3 500,00
Soudan	3 980,00
Syrie	4 520,00
Tunisie	4 460,00
Ouganda	3 380,00
Emirats arabes unis	4 600,00
République arabe du Yémen	3 580,00
République démocratique populaire du Yémen	2 920,00
	<u>192 820,00</u>

FONDS FIDUCIAIRE No 9161.00 - MTF/INT/008/MUL
 PROJET INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
 ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 20/05/88

GOUVERNEMENTS MEMBRES	CONTRIBUTIONS			
	NON	DUES POUR		NON
	ACQUITTEES <u>1976/86</u>	<u>1987/88</u>	RECUES AU <u>20/05/88</u>	ACQUITTEES <u>20/05/88</u>
Afghanistan	12 010,00	3 480,00	0,00	15 490,00
Algérie	23 100,00	7 700,00	0,00	30 800,00
Bahreïn	0,00	920,00	920,00	0,00
Cameroun	6 007,00	2 780,00	0,00	8 787,05
Tchad	26 680,00	3 520,00	0,00	30 200,00
Egypte	11 480,00	5 740,00	17 220,00	0,00
Ethiopie	18 500,94	4 320,00	0,00	22 820,94
Djibouti	6 580,00	1 120,00	0,00	7,700,00
Gambie	9 680,00	2 420,00	0,00	12 100,00
Ghana	14 075,94	3 280,00	0,00	17 355,94
Inde	50 000,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00
Iran	81 800,00	20 000,00	0,00	101 800,00
Iraq	29 760,00	7 440,00	0,00	37 200,00
Jordanie	3 420,00	3 420,00	3 420,00	3 420,00
Kenya	16 452,47	3 580,00	0,00	20 032,47
Koweït*	0,00	0,00	0,00	0,00
Liban	5 808,67	3 060,00	157,00	8 711,67
Libye	46 200,00	10 640,00	0,00	56 840,00
Mali	16 200,00	3 600,00	18 587,00	1 213,00
Mauritanie	23 225,09	2 900,00	0,00	26 125,09
Maroc	24 430,00	5 360,00	19 090,00	10 700,00
Niger	16 840,00	3 760,00	0,00	20 600,00
Nigéria	39 410,00	8 940,00	19 235,00	29 115,00
Oman	2 100,00	2 100,00	0,00	4 200,00
Pakistan	6 520,00	6 520,00	6 250,00	6 790,00
Qatar	6 110,00	1 760,00	0,00	7 870,00
Arabie Saoudite	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Sénégal	16 646,42	3 520,00	0,00	20 166,42
Somalie	13 274,77	3 500,00	0,00	16 774,77
Soudan	-10 634,30	3 980,00	0,00	-6 654,30
Syrie	24 110,00	4 520,00	0,00	28 630,00
Tunisie	4 616,44	4 460,00	0,00	9 076,44
Ouganda	6 760,00	3 380,00	0,00	10 140,00
Emirats arabes unis	4 600,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
République arabe du Yémen	0,00	3 580,00	3 580,00	0,00
République démocratique populaire du Yémen	12 280,00	2 920,00	0,00	15 200,00
	<u>568 043,49</u>	<u>192 820,00</u>	<u>133 059,00</u>	<u>627 804,49</u>

* s'est retiré du Comité en 1983 (voir memorandum Skaf/Wrisely daté du 17/6/1983)

SITUATION DES COMMISSIONS/ORGANISATIONS ANTIACRIDiennes

1. Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient

Aucune session ne s'est tenue depuis la réunion du Comité exécutif à Rome, du 3 au 5 septembre 1986.

La prochaine session de la Commission sera tenue à Rome du 20 au 22 juin 1988.

2. Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

La 14ème session s'est tenue à Alger du 18 au 22 avril 1987, avec la participation de tous les pays membres y compris les météorologistes des 4 pays.

La situation acridienne était calme jusqu'en avril 1987.

Les moyens de lutte ont été passés en revue et chacun des pays participants à exprimé le souhait de renforcer son potentiel de lutte terrestre pour intervention même dans les zones inaccessibles aux avions et véhicules.

La formation de spécialistes en stockage des pesticides a été vivement recommandée. Les participants ont exprimé leur intérêt pour l'expérience australienne sur le stockage.

Des spécialistes en pesticides du Maroc et de l'Algérie ont participé à la réunion sur les protocoles des essais tenue à Rome en mai 1987.

La décentralisation des stocks de pesticides dans les pays a été recommandée par les participants.

L'harmonisation des données météorologiques et climatologiques a été recommandée par les pays qui ont demandé qu'une bonne circulation des informations météo soit instaurée entre les pays eux-mêmes et le secrétariat de la Commission.

Les participants ont approuvé les comptes 1983-86, les prévisions de 1987 à 1989 et le budget annuel pour la période quinquennale 1988 à 1992. La prochaine réunion aura lieu à Tripoli, Libye, en mars 1989.

3. Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région orientale de répartition en Asie du Sud-Ouest

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la 16ème session qui a eu lieu à New Delhi en décembre 1985.

La prochaine session aura lieu à Téhéran en 1988.

4. Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)

4.1 La 32ème session ordinaire du Conseil des Ministres DLCO-EA a été tenue du 4 au 6 juin 1987 à Mogadiscio, Somalie.

4.2 Le Conseil a adopté le rapport de la mission d'examen financée par la CEE/ODA et les commentaires du Comité exécutif.

4.3 Le budget initial 4 620 000 dollars E.-U. a été réduit de 100 000 dollars E.-U. (soit 4 520 000 dollars E.-U.).

4.4 Le total des contributions encore non réglées au 1er juin 1987 s'élevait à 6 266 000 dollars E.-U. Une aide très substantielle a été fournie, en particulier par l'ODA et la CEE.

4.5 Le Directeur général, le Directeur des opérations et le Directeur de la recherche scientifique quitteront l'Organisation à la fin de leurs présents contrats.

4.6 La prochaine session aura lieu en mai 1988 à Addis-Abeba.

5. Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

5.1 La 22ème session ordinaire du Conseil d'Administration s'est tenue à Bamako, Mali, les 27 et 28 février 1987, précédée par une réunion technique organisée par la FAO avec la participation de tous les pays membres et d'observateurs de: CILSS, FAO, France, Maroc, Royaume-Uni et CPI (OUA). Le Conseil:

- a passé en revue la situation du criquet pèlerin et attiré l'attention sur la pullulation exceptionnelle en 1986 et l'existence d'une population résiduelle importante en 1987 dans la Région;
- a insisté sur le maintien d'une structure régionale chargée de la lutte préventive contre le criquet pèlerin;
- a noté la détérioration de la situation financière due au non-paiement chronique des contributions et recommandé que les Etats s'acquittent avant fin mai 1987 du tiers de leur contribution et du solde pour fin 1987, en vue d'assurer la restructuration.

5.2 La recommandation de la 22ème session ordinaire concernant les mesures financières ne s'étant pas concrétisée, le Conseil d'Administration a tenu une session extraordinaire à Rome le 12 novembre 1987 où il a décidé le principe de transférer la responsabilité de la lutte contre le criquet pèlerin aux pays concernés et la création d'un Centre régional de coordination.

5.3 Le Conseil a tenu sa 23ème session ordinaire les 17 et 18 mars 1988 à Bamako, Mali, avec la participation de tous les pays membres et d'observateurs de la FAO, CPI (OUA), CILSS (UCTR/PV) et CEAO.

- La situation du criquet pèlerin a été passée en revue: très sérieuse en Mauritanie et dans le nord-ouest africain et menace la zone OCLALAV dès mai 1988; le Conseil a, par conséquent, décidé d'observer, avant la création du centre régional de coordination, une période transitoire se terminant en novembre 1988, durant laquelle il entreprendra encore quelques opérations sur le terrain.
- Le Conseil a entériné la décision de principe mentionnée au paragraphe 5.2 plus haut. L'OCLALAV survivra comme organisation régionale mais réduite à un Centre régional de coordination (CRC) chargé de l'information, de la formation, de la recherche et de la coordination relatives au criquet pèlerin et autres déprédateurs migrants des cultures. Toutes les bases opérationnelles nécessaires à la lutte préventive contre le criquet pèlerin seront mises à la disposition des pays concernés (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad), avec leur équipement.
- La nouvelle structure de l'OCLALAV sera établie à la fin de la période transitoire, soit novembre 1988 et le Conseil a demandé l'assistance de la FAO en vue de finaliser les textes de base et les procédures et de rechercher l'assistance extérieure nécessaire au fonctionnement du CRC.
- La prochaine réunion aura lieu fin 1988 à Ndjamena, Tchad.

6. Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)

6.1 La 16ème session ordinaire du Conseil d'Administration s'est tenue à Nairobi, Kenya les 30 et 31 octobre 1986, avec la participation au niveau ministériel de tous les pays membres. Le Rwanda a assisté à titre d'observateur, pour la première fois. Le Royaume-Uni et la FAO ont participé à titre d'observateurs.

- Le Conseil a passé en revue la situation acridienne dans la Région: invasion de criquet brun au Botswana et recrudescence du criquet nomade en Tanzanie et Zambie.
- Le Conseil a augmenté le budget de 1987 (2,6 millions de dollars) de 88 pour cent par rapport à celui de 1986. Sur ce chiffre, 1,2 million de dollars serait demandé aux donateurs. Les arriérés des contributions sont en déclin.
- Le Conseil a approuvé la demande de la FAO d'organiser une mission conjointe FAO/donateurs pour examiner l'Organisation et ses besoins à moyen et à long terme.

6.2 La 17ème session ordinaire s'est tenue à Lusaka, Zambie, le 1er et le 2 octobre 1987 avec la participation de tous les pays concernés, excepté l'Ouganda et le Mozambique. Le Conseil a:

- passé en revue la situation acridienne: risque d'augmentation des infestations du criquet nomade en Tanzanie et Zambie; risque de réinvasion du criquet brun au Botswana en provenance de l'Afrique du Sud; criquet migrant africain: situation calme;

estimé les besoins à moyen terme: 5,3 millions de dollars;

passé en revue l'assistance extérieure reçue du Japon, PCT (FAO):
Danida, Royaume-Uni, PNUD, DLCO-EA, Suisse;

approuvé le programme de travail 1987/88 et un budget s'élevant à
2,1 millions de dollars, qui est de 19 pour cent inférieur à celui
de 1986/87;

La prochaine réunion du Conseil se tiendra en août 1988 au Malawi ou
en Tanzanie.